



Le déploiement du système électrique canadien de demain

Résumé pancanadien des tables rondes provinciales de l'automne 2023 – hiver 2024

Avril 2024

À propos d'Électrifier le Canada

Électrifier le Canada est une initiative pluriannuelle de l'Accélérateur de transition, un organisme à but non lucratif qui est aussi un organisme de bienfaisance enregistré. Notre mission est d'accélérer la transition du Canada vers un futur système énergétique dans lequel l'électricité carboneutre répondra à un pourcentage beaucoup plus élevé des besoins énergétiques totaux du Canada en 2050 qu'elle ne le fait aujourd'hui. Notre mission est fondée sur trois grands principes :

- **Une collaboration soutenue.** Nous coordonnons, organisons et facilitons, dans le cadre d'une initiative pluriannuelle, des dialogues nationaux et régionaux, au sein d'un groupe diversifié de producteurs d'électricité, de régulateurs, d'opérateurs de systèmes, de représentants de l'industrie, de syndicats, de groupes autochtones, d'institutions financières et de membres de la société civile afin de partager des connaissances et des perspectives quant aux défis et aux solutions.
- **Des analyses et des observations.** Nous produisons des analyses qualitatives et quantitatives pour faire progresser la production d'électricité carboneutre afin de répondre aux besoins d'électrification pour utilisation finale.
- **Une mobilisation politique.** Nous élaborons des cadres stratégiques fondés sur l'information obtenue des parties prenantes, sur la recherche et sur l'analyse, puis nous les partageons avec les principaux responsables politiques et décideurs afin de leur fournir des solutions potentielles pour surmonter les principaux obstacles à l'accélération de l'électrification et à la mise en place d'un système électrique carboneutre.

À propos de l'Accélérateur de transition

L'Accélérateur de transition a pour but de soutenir la transition du Canada vers la carboneutralité tout en répondant à des enjeux sociétaux. Nous travaillons avec des groupes innovants pour proposer de nouvelles visions d'un avenir carboneutre socialement et économiquement souhaitable, en vue d'élaborer des trajectoires de transition crédibles et convaincantes pouvant faire de ces visions une réalité. L'Accélérateur de transition agit comme collaborateur, facilitateur et multiplicateur de force, formant des coalitions afin de mettre en place ces trajectoires et ainsi mettre en œuvre des changements sur le terrain.

Table des matières

À propos d'Électrifier le Canada.....	2
À propos de l'Accélérateur de transition	2
Introduction	4
Les obstacles prioritaires et leurs solutions respectives	4
Obstacle prioritaire n° 1 : Faire avancer les choses.....	5
Obstacle prioritaire n° 2 : Coûts et accessibilité financière.....	7
Obstacle prioritaire n° 3 : L'orientation de la politique de carboneutralité.....	10
Obstacle prioritaire n° 4 : Les détenteurs de droits autochtones	11
Autres obstacles identifiés au niveau régional	13
Annexe :.....	16
À propos des tables rondes d'Électrifier le Canada.....	16
Les récentes mesures prises pour soutenir le futur système électrique.....	17
Identifier les obstacles prioritaires.....	18
Définir les obstacles prioritaires	18

Introduction

L'initiative **Électrifier le Canada** de l'Accélérateur de transition a réuni plus de 120 parties prenantes diverses lors de huit séances régionales dans tout le Canada durant l'automne et l'hiver 2023-2024, pour une discussion selon les règles de Chatham House sur **le déploiement du système électrique canadien de demain**.

Les séances visaient trois objectifs :

1. identifier et articuler les obstacles devant être surmontés en priorité pour permettre une transition vers un réseau électrique carboneutre abordable, fiable et considérablement plus vaste dans la province ;
2. reconnaître et évaluer les progrès accomplis là où des actions ont été posées pour surmonter ces obstacles ;
3. identifier les cas où la recherche de solutions n'a pas encore commencé et les cas où aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne ces obstacles.

Les participants et les participantes ont d'abord reçu, afin de guider leurs discussions, une liste préliminaire d'obstacles majeurs établie à partir des résultats des tables rondes précédentes. Leur tâche consistait à affiner cette liste et à améliorer la définition de chaque obstacle afin de refléter les contextes locaux. Les participants ont évalué ces obstacles à l'aide de critères spécifiques afin de les classer par ordre de priorité, pour ensuite identifier des solutions possibles et en débattre.

Ce rapport synthétise les résultats de ces séances, en soulignant à la fois les thèmes communs et les divergences notables d'une région à l'autre. Pour plus d'informations sur les formats des séances et des discussions détaillées, voir l'annexe.

Les obstacles prioritaires et leurs solutions respectives

Le Canada se caractérise par le fait que chaque réseau électrique provincial est différent et qu'ils sont tous confrontés à des défis ou à des possibilités uniques dans le cadre de la transformation de ces réseaux. En effet, bien que les obstacles soient majeurs, aucun d'entre eux n'a figuré parmi les trois obstacles prioritaires pour l'ensemble des huit séances. Cependant, quatre obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans au moins la moitié des séances. En conséquence, ces quatre obstacles, présentés ci-dessous, semblent les plus importants d'un point de vue pancanadien.

Chaque obstacle est présenté en trois temps.

- Tout d'abord, nous définissons l'obstacle. Chaque définition représente une synthèse des définitions finales élaborées lors des séances. Elles tiennent donc compte des changements apportés au cours des différentes séances pour refléter les contextes locaux. Cette section identifie aussi les séances lors desquelles l'obstacle a été jugé comme l'un des trois prioritaires.
- Ensuite, nous fournissons une liste exhaustive des solutions possibles proposées par les participants et les participantes aux séances. Bien que chacune de ces solutions potentielles ait été proposée par au moins un participant et qu'elle ne reflète pas la perspective de tout le groupe, elles ont toutes fait l'objet d'une discussion de groupe et ont été jugées dignes d'un examen plus approfondi.
- La publication récente du [rapport provisoire du Conseil consultatif canadien de l'électricité \(CCCE\)](#) montre que plusieurs de ces obstacles ainsi que les débats qui s'y rapportent ont également

constitué des centres d'intérêt pour le CCCE. Nous avons donc conclu qu'il serait utile, dans un troisième temps, de mettre en évidence certaines similitudes et différences entre les résultats de nos séances et le rapport provisoire du CCCE, ce que nous avons fait tout au long de ce rapport de synthèse.

Obstacle prioritaire n° 1 : Faire avancer les choses

La prise de décisions, les investissements et le déploiement des projets nécessaires à la transition doivent se faire à un rythme inédit. Les difficultés liées à la construction de ces infrastructures (pénurie de main-d'œuvre et de compétences, perturbations de la chaîne d'approvisionnement, longs processus d'approbation réglementaire, accès aux capitaux, mentalité PDMC [« pas dans ma cour »]) menacent d'augmenter les coûts et d'empêcher des investissements proactifs et opportuns dans l'électrification et dans le système électrique.

Identifié dans les provinces suivantes : BC, MB, NB, NS, ON, SK, QC

Lors des sept séances d'engagement régional où cet obstacle a été défini comme prioritaire, les participants ont proposé plusieurs solutions pour y remédier au cours de la discussion. Les solutions sont les suivantes :

Processus d'approbation réglementaire

- **Des mandats réformés pour une consommation carboneutre.** Réformer les mandats des régulateurs pour que l'accent soit mis sur la consommation carboneutre et le changement climatique, et donner plus de pouvoir discrétionnaire aux entreprises de services publics pour qu'elles prennent davantage de risques (tout en veillant à ce que les investissements à haut risque restent confiés à des producteurs d'électricité indépendants).
- **Une capacité réglementaire renforcée.** Accroître les ressources et les capacités des organismes de réglementation pour leur permettre d'évaluer les projets, dont le nombre croît rapidement.
- **Des procédures d'approbation harmonisées.** Harmoniser les procédures d'approbation réglementaire fédérales, provinciales et municipales grâce à une collaboration et à un partenariat accrus.

Processus d'approvisionnement en électricité

- **Une élaboration de systèmes inclusive.** Veiller à ce que les processus d'élaboration de systèmes produisant des plans d'approvisionnement en électricité prennent activement en compte et impliquent une plus grande variété de facteurs, y compris les besoins en main-d'œuvre qualifiée, et engagent et impliquent des détenteurs de droits autochtones, les principales parties prenantes et tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement.
- **Une conception flexible de l'approvisionnement.** Concevoir des plans d'approvisionnement en électricité qui permettent une flexibilité et une réactivité accrues face à des circonstances changeantes telles que les défis liés à la chaîne d'approvisionnement (par exemple, lors des processus d'approvisionnement, on devrait cibler des projets additionnels à réaliser si ceux qui font

déjà l'objet d'une entente se heurtent à des difficultés ou si le besoin d'augmenter la capacité se présente de façon inattendue).

- **Un déploiement cohérent des projets.** Mettre en œuvre des plans d'approvisionnement en énergie afin de garantir que les projets soient déployés de manière ordonnée et cohérente pour optimiser l'utilisation de la main-d'œuvre qualifiée et éviter les cycles d'expansion et de ralentissement qui rendent le maintien en poste plus difficile.

Chaîne d'approvisionnement

- **De la transparence quant à la disponibilité des équipements.** Identifier et assurer une transparence quant aux défis potentiels liés à la disponibilité des équipements, étant donné que cette information serait utile pour garantir la performance des processus d'approvisionnement en électricité et pour augmenter les chances que les projets faisant l'objet d'une offre dans le cadre de ces processus soient réalisés dans les délais et dans les limites du budget.
- **Des relations stratégiques avec les fournisseurs.** Développer des relations plus étroites avec les fournisseurs stratégiques d'équipements clés et établir des relations (par exemple, des groupes de services publics qui s'allient) pour renforcer le pouvoir d'achat.
- **Un soutien à l'industrie manufacturière nationale.** Prendre des mesures pour faciliter et encourager l'augmentation de la fabrication nationale de composants clés.

Défis en matière de main-d'œuvre

(a) Politiques et prévisions de marché

- **Une clarté politique pour le marché du travail.** Clarifier davantage les orientations politiques futures afin d'accroître la certitude et la confiance quant aux besoins futurs du marché du travail.
- **Des besoins en main-d'œuvre quantifiés.** Développer une quantification claire et crédible des besoins futurs en main-d'œuvre qui servirait de base à un discours plus fort sur les perspectives d'emploi émergentes dans le secteur, pour ainsi démontrer comment ces possibilités représentent un parcours de carrière viable.

(b) Amélioration de la formation et de l'éducation

- **Plus de collaboration employeur-syndicat.** Renforcer la collaboration entre les employeurs et les syndicats en matière de développement de la main-d'œuvre.
- **Des parcours de formation définis.** Accroître le soutien au développement de parcours de formation clairement définis qui permettent d'accéder à de telles perspectives d'emploi (par exemple, les microcertifications pour le travail dans les énergies renouvelables) et les rendre plus accessibles.
- **Une meilleure connaissance du système éducatif.** Favoriser la connaissance des possibilités d'emploi et des parcours de formation dans tout le système éducatif en ciblant particulièrement les élèves du primaire et du secondaire.
- **Un élargissement des programmes d'apprenti.** Améliorer et développer les programmes d'apprenti dans les métiers, car les entreprises ont des taux de maintien en poste beaucoup plus élevés lorsque les employés ont participé à des programmes de formation.

(c) Diversité et mobilité de la main-d'œuvre

- **Plus de diversité dans les métiers.** Renforcer les efforts d'intégration des autochtones et des femmes dans les métiers manuels et soutenir ces efforts en prenant des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel et la discrimination raciale sur le lieu de travail.
- **Plus de mobilité interprovinciale.** Prendre des mesures pour permettre une plus grande mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre.
- **Une réforme du processus d'immigration.** Réformer les procédures d'immigration afin de reconnaître les diplômés étrangers pertinents et d'obtenir davantage de main-d'œuvre qualifiée à l'étranger.

Obstacle prioritaire n° 1 : Liens avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Cet obstacle est défini de manière générale et comprend de nombreux éléments. Les processus d'approbation réglementaire sont au centre des préoccupations des groupes de travail 2 et 5 du CCCE, et les résultats de ces séances d'engagement régionales sont bien reflétés dans le rapport provisoire du CCCE. Le groupe de travail 1 du CCCE a reconnu l'importance des feuilles de route vers une énergie carboneutre et s'efforce d'en définir les champs d'application et les principales caractéristiques. Les participants et les participantes aux tables rondes régionales ont indiqué qu'un élément essentiel des feuilles de route est la programmation et la conception des processus d'approvisionnement en électricité. Ils ont fourni des informations précieuses dans ce domaine que le CCCE pourra prendre en compte lorsqu'il entreprendra ce travail.

Bien que les défis liés à la main-d'œuvre qualifiée et à la chaîne d'approvisionnement aient été au cœur des discussions lors des tables rondes régionales, cette question ne relève pas du mandat du CCCE – bien que le CCCE ait reconnu son importance et ait formulé une recommandation provisoire au gouvernement fédéral pour qu'il agisse immédiatement afin de créer une initiative consacrée aux enjeux liés à la main-d'œuvre et à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'électricité. Étant donné tout le temps consacré à ces questions lors des tables rondes régionales, il est probable que les participants soutiennent fortement une telle initiative.

Obstacle prioritaire n° 2 : Coûts et accessibilité financière

Les coûts réels et perçus, la répartition des coûts associés à la transition et leur impact ultérieur sur les tarifs de l'électricité, sur l'accessibilité financière pour les consommateurs et sur les perceptions d'équité menacent l'acceptation sociale de la carboneutralité de même que la clarté des orientations politiques et les investissements nécessaires pour réussir.

Identifié dans les provinces suivantes : NB, NL, NS, ON, SK

Lors des cinq tables rondes régionales où cet obstacle a été défini comme prioritaire, les discussions ont porté sur les coûts réels et perçus de la transition. Les participants et les participantes de toutes les séances ont reconnu que cette transition entraînait des coûts réels. Ils ont souligné la nécessité

d'examiner attentivement la répartition des coûts et de minimiser l'impact sur les membres les plus vulnérables de la société. En outre, un dialogue important a eu lieu sur la clarification des coûts « perçus » et sur la sensibilisation du public aux économies potentielles liées que permettrait la transition. Les participants ont proposé plusieurs solutions pour résoudre chacun de ces problèmes au cours de la discussion.

Coûts réels de la transition

(a) Stratégies de redistribution des coûts

- **Un transfert des coûts aux contribuables.** Transférer aux contribuables, compte tenu des avantages sociaux que confère une telle mesure, une part croissante des coûts de la transition du secteur de l'électricité payés par les utilisateurs de services.
- **Un soutien gouvernemental aux investissements.** Accroître le soutien du gouvernement pour réduire les coûts initiaux et les délais de récupération des investissements qui soutiennent la transition énergétique, étant donné que les coûts initiaux élevés constituent manifestement un obstacle important, même lorsque des économies sont réalisées à plus long terme.

(b) Amélioration de l'efficacité et de la concurrence

- **La promotion de la concurrence dans la production.** Permettre une concurrence accrue entre les fournisseurs d'électricité.
- **La maximisation des énergies renouvelables.** Déployer la production d'énergie renouvelable à faible coût au maximum tout en garantissant la fiabilité du système.
- **L'utilisation des ressources distribuées.** Augmenter l'utilisation des ressources énergétiques distribuées et des mesures visant la demande.
- **La collaboration interprovinciale.** Favoriser une collaboration interprovinciale accrue et une meilleure planification afin d'identifier et de saisir les occasions qui permettraient d'améliorer l'efficacité opérationnelle et le commerce interprovincial de l'électricité, qui pourraient réduire les coûts globaux du système d'électricité.

(c) Réformes réglementaires et programmatiques

- **Coordination de la mise en œuvre des programmes.** Assurer une coordination plus efficace entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur la mise en œuvre des programmes (par exemple en efficacité énergétique) pour les parties intéressées afin de réduire la confusion, d'augmenter la productivité, d'améliorer l'efficacité, et de renforcer la confiance entre ces parties.
- **Des mandats réglementaires flexibles.** Réformer les mandats des régulateurs pour leur offrir davantage de flexibilité afin d'encourager et d'autoriser des investissements accrus dans l'innovation et les projets pilotes, de soutenir davantage d'investissements qui représentent des risques calculés et d'accorder plus d'importance aux considérations environnementales.
- **Un soutien aux ménages à faibles revenus.** Compte tenu des préoccupations liées à la précarité énergétique, il est extrêmement important de prendre des mesures pour atténuer les impacts de la transition sur les ménages à faibles revenus et d'adapter les mandats des organismes de réglementation en leur donnant plus de latitude pour ajuster les structures tarifaires pour soutenir ces ménages (par exemple, des tarifs d'électricité modulés en fonction du revenu qui réduisent les charges fixes pour les ménages à faibles revenus).

- **Une transition équitable pour les communautés.** Pour garantir une transition équitable aux communautés, il faut que toutes les parties intéressées s'engagent à travailler ensemble pour créer de nouvelles possibilités économiques pour ces communautés. La création de telles possibilités nécessitera un soutien financier accru et une attention particulière au développement économique.

Coûts perçus de la transition

(a) Sensibilisation du public et transparence

- **Un public et des parties prenantes informés.** Veiller à ce que le public et les parties intéressées soient bien informés de l'importance de la transition et de la nécessité d'une mise en œuvre rapide. La transparence est essentielle.
- **L'accessibilité financière au premier plan.** Axer les discussions sur l'accessibilité financière afin de s'assurer qu'elles prennent en compte ces deux aspects : (a) les coûts et les bénéfices des mesures ainsi que les coûts de l'inaction pour la société (y compris les coûts d'adaptation), et (b) les coûts énergétiques totaux, pas seulement les coûts de l'électricité.

(b) Stratégies de communication et d'engagement

- **Des stratégies de diffusion innovantes.** Explorer des stratégies de diffusion de l'information qui encouragent la participation active et visent à atteindre un public plus large, en particulier les jeunes et les communautés sous-représentées.
- **Des histoires inspirantes.** Élaborer et diffuser des messages simples et clairs qui fournissent des informations personnelles et réalistes sur des exemples de réussite (par exemple, des communications soulignant la différence de coûts d'utilisation entre un véhicule électrique et un véhicule équipé d'un moteur à combustion interne).
- **Des campagnes publiques basées sur des faits.** Concevoir et mettre en œuvre une campagne de marketing et de relations publiques basée sur les faits, qui utilise un large éventail de porte-parole de confiance parmi les parties intéressées (gouvernements, services publics, groupes environnementaux, syndicats) pour diffuser un ensemble de messages communs et cohérents sur la transition.

Obstacle prioritaire n° 2 : Liens avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Le groupe de travail 3 du CCCE a traité les questions qui définissent cet obstacle. Un travail important est en cours pour identifier les mesures potentielles qui permettraient de réduire les coûts réels de la transition et leur impact sur les ménages canadiens à faibles revenus. Les discussions qui ont eu lieu lors des tables rondes régionales ont permis d'identifier plusieurs options qui pourraient être envisagées par le CCCE à cet égard.

Bien que le CCCE ait également reconnu les avantages potentiels liés à la transition et les économies qu'elles pourraient permettre, le rapport provisoire ne met pas en évidence l'écart apparent entre les coûts perçus de la transition et ces avantages et économies. Les participants et participantes aux tables rondes régionales seraient probablement très en faveur d'un examen par le CCCE des mesures potentielles susceptibles de modifier les perceptions des coûts afin qu'elles reflètent mieux l'éventail complet des coûts et des avantages associés à la transition. Les participants à la séance ont suggéré plusieurs mesures de ce genre.

Obstacle prioritaire n° 3 : L'orientation de la politique de carboneutralité

Des politiques incohérentes et peu claires, ainsi que des réglementations mal alignées, empêchent les investissements proactifs et opportuns dans l'électrification et dans nos systèmes électriques.

Identifié dans les provinces suivantes : BC, MB, ON, SK

Lors des quatre tables rondes régionales où cet obstacle a été défini comme prioritaire, on le considérait comme fondamental puisqu'en le surmontant, il serait possible de clarifier et d'orienter la prise de décisions, facilitant ainsi la levée de nombreux autres obstacles à la transition. Au cours de leurs discussions, les participants ont proposé plusieurs solutions pour résoudre ces problèmes.

(a) Cohésion, clarté et engagement politiques

- **Un cadre réglementaire unifié.** Améliorer la clarté et la cohésion des cibles et des objectifs fixés par les politiques au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de même qu'entre les différents paliers. Cela nécessite une communication, une coordination et une collaboration accrues.
- **Clarification des rôles des réseaux électrique et gazier.** Clarifier le rôle et les relations futurs des réseaux d'électricité et de gaz naturel dans le cadre de la transition vers une économie carboneutre.
- **Inclusivité dans l'élaboration des politiques.** Impliquer les parties intéressées dans le processus de définition des cibles et des objectifs politiques afin d'élargir la base de soutien public à l'action.

(b) Direction réglementaire et flexibilité

- **L'intégration des mandats.** Incorporer les objectifs politiques directement dans les mandats des organisations concernées (services publics, opérateurs de systèmes, régulateurs) lorsqu'il y a un manque de clarté et de cohésion autour de ces objectifs. Une meilleure communication autour de ces objectifs entre les gouvernements et ces organisations serait également bénéfique.
- **Une réforme des mandats.** Réformer les mandats des régulateurs des services publics afin de permettre plus de flexibilité et de favoriser l'innovation, étant donné que les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel auront probablement besoin de développer de nouveaux modèles commerciaux et que de nouveaux fournisseurs d'énergie potentiels (par exemple, les communautés autochtones) souhaiteront entrer sur le marché.

Obstacle prioritaire n° 3 : Liens avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Les groupes de travail 1 et 5 du CCCE se sont intéressés à cet obstacle. Un grand nombre des solutions proposées lors des tables rondes régionales sont reflétées dans le rapport provisoire du CCCE. Bien que le rapport du CCCE soit principalement axé sur le rôle du gouvernement fédéral dans la facilitation

de la transition, les participants et participantes aux tables rondes régionales évoquaient constamment la nécessité d'améliorer la communication, la coordination, la collaboration et la cohésion autour des cibles et des objectifs politiques au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de même qu'entre les différents paliers.

Obstacle prioritaire n° 4 : Les détenteurs de droits autochtones

Les difficultés liées à l'établissement de relations constructives avec les détenteurs de droits autochtones et avec d'autres communautés (par exemple, les processus de mobilisation des promoteurs qui ne sont pas respectueux, les limites de la capacité humaine et fiscale des détenteurs de droits et des communautés à s'engager, le temps nécessaire pour prendre en compte de manière significative les impacts économiques, sociaux et environnementaux) ainsi que la nécessité de remédier aux préjudices historiques ou actuels qu'ont subis les détenteurs de droits autochtones menacent l'approbation juridique et réglementaire et l'acceptation sociale pour la mise en place opportune de nouvelles infrastructures.

Identifié dans les provinces suivantes : BC, MB, NL, NS

Bien que présenté en tant que « barrière » pour se conformer au cadre de discussion des sessions, les participants de presque toutes les sessions ont également souligné que les partenariats et le leadership autochtones représentent des opportunités significatives et sont essentiels au succès des projets carboneutres. En d'autres termes, les participants ont fréquemment souligné que les nations autochtones ne sont pas des obstacles à la transition vers la carboneutralité - mais sont au contraire des éléments essentiels au succès de ces projets, et nous devons nous concentrer sur comment surmonter ces barrières qui peuvent entraver leur partenariat et leur leadership.

Lors des quatre tables rondes régionales où cet obstacle a été défini comme prioritaire (notons qu'il a fait l'objet de discussions approfondies dans la plupart des séances), les participants et participantes se sont concentrés à la fois sur le processus de développement de relations constructives avec les détenteurs de droits autochtones, les nations, et d'autres communautés et sur les mécanismes par lesquels les détenteurs de droits autochtones et d'autres communautés pourraient bénéficier des avantages de la transition.

Bien que, lors de certaines séances, cet obstacle n'ait pas été identifié comme l'un des trois plus importants parce que les participants estimaient qu'on avait réalisé d'importants progrès dans ce domaine, **il est ressorti de toutes les séances qu'il restait beaucoup de travail à faire**, d'autant plus que la transition exige que nous accélérions considérablement la mise en œuvre de nouveaux projets – nous sommes donc susceptibles de voir de nouveaux développeurs qui ont peu d'expérience de la collaboration avec les communautés autochtones ou autres saisir ces occasions favorables. Au cours de la discussion, les participants ont proposé plusieurs solutions pour résoudre chacun de ces problèmes.

Établir des relations fructueuses avec les détenteurs de droits autochtones, les nations, et les autres communautés

- **Contexte historique et dynamique communautaire**
 - **Discussion au sujet des enjeux historiques.** Il est essentiel de reconnaître et d'affronter les enjeux historiques afin de développer et de renforcer de nouveaux partenariats et de nouveaux rapports.
 - **Le consentement des communautés.** On doit comprendre qu'il ne faut pas imposer les projets aux communautés. Celles-ci doivent être consentantes et volontaires.
 - **La reconnaissance du caractère unique de chaque communauté.** Reconnaître que chaque communauté est unique et aura une perspective différente sur les possibilités que permettent les projets proposés et sur les défis qu'ils présentent.
- **Pratiques d'engagement et communication**
 - **La priorité d'un engagement réciproque.** Donner la priorité à un engagement réciproque précoce, fréquent et transparent.
 - **Des lignes directrices claires en matière d'engagement.** Élaborer des lignes directrices claires pour l'engagement communautaire et autochtone, qui soient fondées sur les exigences réglementaires et cohérentes avec celles-ci.
 - **Le rôle de l'organisme intermédiaire.** Créer et désigner un organisme indépendant qui servira d'intermédiaire et de guide pour les promoteurs de projets, en particulier pour les promoteurs qui ne connaissent pas bien l'investissement dans une province.
 - **L'acquisition de connaissances et le renforcement des capacités.** Développer les connaissances et renforcer les capacités des promoteurs de projets et des communautés autochtones ou autres afin de faciliter les échanges au sujet du processus et des enjeux.
 - **Des voies de communication efficaces.** Faire en sorte que des points de contact soient clairement identifiés et que les voies de communication soient comprises par toutes les parties intéressées liées à l'initiative (cela peut parfois demander l'implication d'un organisme intermédiaire pouvant fournir un soutien par le biais d'une formation tenant compte du caractère unique de chaque communauté autochtone du fait que les approches « standardisées » ne sont pas appropriées).
 - **Des moyens de communication efficaces.** Permettre une communication efficace en veillant à ce que les documents résumant et vulgarisent les sujets complexes pour que l'ensemble de la population puisse les comprendre facilement.
- **Approche partenariale**
 - **Des partenariats cocréés.** Passer d'une mentalité d'entente « avec avantages pour les Autochtones » à une mentalité de partenariats cocréés avec la participation des Autochtones, où ils ont un pouvoir de décision.
 - **Une harmonisation des stratégies de carboneutralité.** Veiller à ce que les stratégies et les voies vers la carboneutralité soient suffisamment bien définies pour que l'achat de nouvelle énergie (par exemple, par le biais d'appels d'offres d'électricité) soit programmé de manière à laisser suffisamment de temps aux développeurs de projets pour établir les relations de confiance qui sont la base de tout partenariat fructueux.

Assurer des avantages aux détenteurs de droits autochtones et aux autres communautés

- **Modèles d'approvisionnement et de partenariats**

- **Des incitatifs à la propriété autochtone.** Concevoir des procédures d'approvisionnement qui encouragent, voire qui rendent obligatoires la prise de participation des Autochtones aux projets.
- **La mise en évidence des partenariats uniques.** Visibiliser les partenariats réussis tout en reconnaissant que chaque communauté autochtone (et, par conséquent, chaque partenariat autochtone) est unique.
- **Soutien financier et économique**
 - **Du financement accessible et à faible coût.** Mettre en place des initiatives visant à assurer des financements à faible coût (par exemple, des garanties de prêt) aux communautés autochtones, accessibles de manière efficace.
 - **Des avantages économiques durables.** Veiller à ce que les avantages économiques découlant des partenariats se maintiennent dans le temps (emplois permanents, nouvelles entreprises).

Obstacle prioritaire n° 4 : Liens avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Les participants du groupe de travail 2 du CCCE se sont intéressés à cet obstacle. Dans son rapport provisoire, le CCCE reconnaît l'importance d'établir des relations de confiance fructueuses avec les détenteurs de droits autochtones, une étape fondamentale pour la formation de véritables partenariats susceptibles d'apporter des avantages économiques et autres aux communautés autochtones. La plupart des discussions lors des tables rondes régionales se sont concentrées sur la création de liens de confiance, considérée comme une « condition préalable » pour offrir des avantages significatifs et durables aux communautés, et un large éventail de solutions potentielles a été mis en évidence, que le CCCE pourrait souhaiter prendre en compte dans son travail.

Autres obstacles identifiés au niveau régional

Deux des huit tables rondes régionales ont identifié un obstacle comme étant l'une des trois principales priorités, alors qu'aucune autre séance n'en a fait autant. Ces obstacles sont présentés ci-dessous.

L'insuffisance du rôle joué par les stratégies de gestion de la demande et d'efficacité énergétique augmente le coût et la complexité de la modernisation des infrastructures.

Identifié dans la province suivante : QC

Bien que cet enjeu n'ait pas été reconnu comme un obstacle prioritaire ailleurs qu'au Québec, la nécessité de s'appuyer davantage sur la gestion de la demande et les stratégies d'efficacité énergétique était un élément important de la discussion dans plusieurs des séances énumérées ci-dessus qui ont priorisé les enjeux liés au coût et à l'accessibilité. Au Québec, cependant, cet ensemble de solutions potentielles aux problèmes d'accessibilité financière a été jugé suffisamment important pour constituer un enjeu en soi. Au cours de la séance, les participants et participantes ont proposé plusieurs solutions pour résoudre ce problème.

- Accorder davantage d'attention à l'efficacité énergétique, à la gestion axée sur la demande et à l'utilisation des technologies de réseaux intelligents dans la planification des services publics afin de maximiser les avantages pour le système d'un plus grand recours à des solutions axées sur la demande.
- Établir une assise réglementaire solide constituée de normes d'efficacité énergétique et de programmes d'efficacité énergétique renforcés.
- Modifier les mandats des organismes de réglementation pour permettre des structures tarifaires pour les consommateurs et des dispositions de recouvrement des coûts d'investissement qui incitent à innover et à donner la priorité à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande.
- Soutenir des initiatives visant à encourager le captage et l'utilisation des rejets thermiques dans le secteur industriel.

Lien avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Le groupe de travail 3 du CCCE a reconnu le rôle potentiel de la gestion de la demande et de l'efficacité énergétique dans la résolution des problèmes d'accessibilité financière, et le groupe de travail 5 du CCCE se concentre sur l'élimination de certains des obstacles qui entravent le déploiement de ces technologies innovantes. Au Québec, la séance d'engagement a clairement montré qu'un ensemble complet de mesures (en matière de planification, de réglementation et de fiscalité) sera nécessaire pour surmonter ces obstacles.

La population de la province, ses attentes et sa répartition (c.-à-d. sa faible densité) constituent des défis pour l'expansion et l'entretien du réseau électrique.

Identifié dans la province suivante : NL

Cet enjeu n'a figuré parmi les trois grandes priorités d'aucune des autres séances. Cela dit, beaucoup d'entre elles ont mentionné, au moment de discuter des défis à relever pour stimuler la construction, les coûts accrus associés au déploiement de la production d'électricité, à la transmission et à d'autres éléments d'infrastructure dans les zones rurales à faible densité de population. À Terre-Neuve-et-Labrador, **les participants ont noté qu'il était nécessaire d'explorer les synergies potentielles avec des solutions pour la prestation d'autres services essentiels tels que l'éducation, la garde d'enfants et les soins de santé, en vue de limiter les coûts.**

Liens avec les travaux du Conseil consultatif canadien de l'électricité

Divers groupes de travail du CCCE étudient pratiquement tous les obstacles que plus d'une séance d'engagement régionale a identifié comme l'une des trois principales priorités. Ces recouvrements

confirment qu'il s'agit effectivement d'obstacles critiques à surmonter pour pouvoir mettre en œuvre un système électrique canadien décarboné et élargi. Nous espérons que les solutions proposées lors de ces tables rondes contribueront à guider le travail du CCCE lorsqu'il formulera ses recommandations.

Il y a cependant un aspect clé des travaux du CCCE qu'aucune des tables rondes régionales n'a relevé comme étant un obstacle prioritaire. Il s'agit du sujet du groupe de travail 4 du CCCE – la coopération régionale. Si les obstacles à la planification, à la coordination et aux échanges interrégionaux ont été abordés lors de pratiquement toutes les tables rondes régionales, les participants et participantes ont conclu que, même s'ils sont importants, d'autres obstacles constituaient des priorités plus urgentes. Néanmoins, ils ont reconnu que la suppression des obstacles à la coopération régionale pourrait jouer un rôle important dans la réduction du coût de la transition, et ils seraient probablement heureux de voir le CCCE s'activer dans ce domaine.

Annexe :

À propos des tables rondes d'Électrifier le Canada

L'initiative **Électrifier le Canada** de l'Accélérateur de transition a réuni plus de 120 parties prenantes diverses lors de huit séances régionales dans tout le Canada pour une discussion selon les règles de Chatham House sur le façonnage du système électrique canadien de demain. Ces séances ont eu lieu entre le 30 octobre 2023 et le 16 janvier 2024 en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les parties intéressées de l'Île-du-Prince-Édouard ont participé à la séance du Nouveau-Brunswick. Il est envisagé qu'une séance similaire se tienne en Alberta, mais il a été décidé de la reporter pour qu'elle ne fasse pas concurrence aux processus de consultation sur des thèmes connexes menés par l'Alberta Electricity System Operator et l'Alberta Energy Regulator, et pour prendre en compte les résultats de ces processus.

1. Colombie-Britannique (Vancouver)
2. Saskatchewan (Regina)
3. Manitoba (Winnipeg)
4. Ontario (Toronto)
5. Québec (Montréal)
6. Nouveau-Brunswick et Î.-P.-É.
(Fredericton)
7. Nouvelle-Écosse (Halifax)
8. Terre-Neuve-et-Labrador (St. John's)



Chacune des séances régionales a réuni entre 10 et 22 participants. Un large éventail d'organisations étaient représentées dans les discussions, notamment des universitaires, des sociétés d'État (provinciales et municipales), des opérateurs de réseaux électriques, des associations du secteur de l'énergie, des consultants en politique énergétique, les autorités chargées de la réglementation de l'énergie, des institutions financières, des producteurs d'électricité indépendants, des organisations autochtones, des consommateurs d'énergie industriels, des syndicats, des organismes non gouvernementaux, des gouvernements provinciaux et des instituts de recherche.

Les séances visaient trois objectifs :

1. identifier et articuler les obstacles devant être surmontés en priorité pour permettre une transition vers un réseau électrique carboneutre abordable, fiable et considérablement plus vaste dans la province ;
2. reconnaître et évaluer les progrès accomplis là où des actions ont été posées pour surmonter ces obstacles ;

3. identifier les cas où la recherche de solutions n'a pas encore commencé et les cas où aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne ces obstacles.

La discussion a également permis de tester un nouvel outil développé par l'Accélérateur de transition, le cadre d'ancrage au monde réel (CAMR). Cet outil est conçu pour : (a) identifier et hiérarchiser les obstacles à l'action; (b) identifier et hiérarchiser les solutions pour surmonter les obstacles; (c) identifier les principales parties intéressées nécessaires à la mise en œuvre de ces solutions; et (d) contrôler et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des solutions. Il a pour but d'aiguiller et d'orienter les parties intéressées afin d'élaborer des feuilles de route pratiques et de faire avancer les solutions.

Les récentes mesures prises pour soutenir le futur système électrique

Lors de chaque séance, les participants et les participantes ont dû identifier les principales mesures prises récemment pour soutenir la transition vers un réseau électrique carboneutre abordable, fiable et considérablement plus vaste au sein de leur province. Bien qu'il ait été conclu lors de toutes les séances qu'il restait encore beaucoup à faire pour préparer cette transition, dans chaque cas les participants ont été en mesure d'identifier plusieurs actions entreprises l'année précédente qui témoignaient de progrès significatifs et représentaient des avancées importantes dans la poursuite de cet objectif.

Les mesures proposées lors des séances se répartissent en deux grands groupes : (a) des mesures visant à décarboner et à développer l'approvisionnement en électricité; et (b) des mesures visant à électrifier les utilisations finales de l'énergie. Chacune des mesures énumérées ci-dessous a été identifiée par plusieurs participants au sein d'une même province, et ce, dans plus d'une province.

Mesures récentes pour décarboner et de développer l'offre en électricité :

- La publication de feuilles de route ou de plans stratégiques par les gouvernements et les sociétés d'État pour soutenir la transition vers un réseau électrique décarboné et plus vaste (BC, NB, NS, ON, QC).
- De nouveaux engagements en faveur de processus d'approvisionnement en électricité propre (BC, NB, NS, ON, SK).
- De nouveaux mécanismes de soutien pour faciliter la prise de participation des Autochtones dans les nouveaux projets d'électricité propre (BC, ON).
- Le développement de nouveaux cadres stratégiques pour faciliter le déploiement de nouvelles technologies telles que l'hydrogène et les PRM (NL, ON, SK).
- De nouvelles initiatives visant à accroître les interconnexions avec les provinces voisines (NS, SK).
- Du soutien financier fédéral par le biais de crédits d'impôt à l'investissement (ON, QC).

Mesures récentes pour électrifier les utilisations finales de l'énergie_:

- Des initiatives visant à encourager l'achat de véhicules électriques et la mise en place d'infrastructures de recharge et de chaînes d'approvisionnement (BC, MB, NL, QC).
- Des incitations à l'installation de thermopompes (NL, NS).
- Des réformes visant à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les codes de construction (BC, QC).

Il est clair que les participants des provinces où des feuilles de route et des plans stratégiques ont été élaborés par les gouvernements ou par les sociétés d'État pour soutenir la transition vers un réseau électrique décarboné et élargi considèrent cette action comme la mesure la plus importante ayant été

prise pour permettre cette transition. En général, les participants de ces provinces ont estimé que davantage de progrès avaient été réalisés par rapport aux participants des régions où des feuilles de route et des plans stratégiques n'avaient pas encore été élaborés.

Identifier les obstacles prioritaires

Bien que les discussions mentionnées ci-dessus indiquent clairement que plusieurs mesures récentes ont permis d'entamer le processus de transition vers un réseau électrique carboneutre abordable, fiable et considérablement élargi dans les provinces du Canada, il a été reconnu lors de toutes les séances que de nombreux obstacles significatifs doivent être surmontés pour permettre la mise en place du système électrique de demain.

Pour lancer la discussion sur ces obstacles, les participants et les participantes à chaque séance ont reçu une liste préliminaire de cinq obstacles de haut niveau (le contenu de la liste variait quelque peu d'une province à l'autre) et ont été invités à :

- préciser et améliorer la définition de chacun des obstacles afin de refléter le contexte local;
- identifier les obstacles supplémentaires qui, selon eux, sont plus importants que certains des obstacles de la liste initiale et devraient être considérés en priorité; et
- évaluer la liste finale des obstacles en fonction de plusieurs critères afin d'éclairer les discussions sur leur priorité relative.

Le fait que seuls cinq obstacles aient été présentés ne doit pas signifier qu'il n'y a que cinq obstacles significatifs à surmonter. Il a plutôt été demandé aux participants de se concentrer sur cinq obstacles prioritaires afin d'encourager des discussions plus approfondies et détaillées à leur sujet et sur les solutions possibles.

Définir les obstacles prioritaires

Au cours des huit séances régionales, très peu de participants ont écarté l'un des cinq obstacles prioritaires proposés pour le remplacer par un autre. Cela dit, au cours de chacune des séances régionales ont été proposés des amendements ou des changements de formulation pour certains des obstacles proposés, afin de s'assurer qu'ils peignent un portrait fidèle du contexte local. Par conséquent, bien qu'il y ait beaucoup de récurrences dans les thèmes abordés lors de toutes les séances au sujet des obstacles prioritaires proposés, la formulation détaillée de chaque obstacle varie souvent d'une province à l'autre afin de refléter les particularités locales.

Une fois que la définition des cinq obstacles prioritaires proposés dans chaque séance a été finalisée, les participants ont été invités à classer les cinq obstacles en fonction de quatre critères : (a) **l'importance** de l'obstacle à la réalisation d'un réseau carboneutre abordable, fiable et étendu; (b) **l'urgence** d'agir maintenant pour surmonter l'obstacle; (c) la **difficulté** qu'il représente; et (d) **les avancées accomplies** à ce jour pour le surmonter. Les quatre mesures énumérées ci-dessus peuvent éclairer les discussions sur la priorité relative des différents obstacles et constitueront des éléments du cadre d'ancrage au monde réel.

À l'issue de cet exercice, les participants à chaque séance avaient clairement identifié deux ou trois des cinq obstacles comme étant prioritaires par rapport autres. La discussion s'est ensuite concentrée sur les solutions potentielles pour surmonter les obstacles. La plupart des discussions ont porté sur les deux ou trois obstacles identifiés comme les plus urgents.

**ELECTRIFYING
CANADA**

AN INITIATIVE OF THE TRANSITION ACCELERATOR



**ÉLECTRIFIER
LE CANADA**

UNE INITIATIVE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION

Ce document a été préparé par [L'Accélérateur de Transition](#) pour le compte d'[Électrifier le Canada](#). Le contenu de ce document reflète l'interprétation des auteurs des discussions qui ont eu lieu à chaque table d'engagement. Ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Accélérateur de transition. En outre, il ne reflète pas tous les points de vue exprimés lors des séances des tables rondes, mais plutôt les points de vue qui ont été systématiquement identifiés par une majorité ou un nombre significatif de participants à toutes les séances ou à la plupart d'entre elles. Les points de vue exprimés lors des séances qui n'ont pas recueilli un soutien significatif des autres participants à ces séances ne sont pas repris ici. Enfin, les opinions, les conclusions et les recommandations exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les positions de tous les partenaires d'Électrifier le Canada.